



Statuts association loi 1901

Par **bronzee**, le **31/01/2011** à **23:13**

Bonjour,

J'ai la mission de présider une association loi 1901, qui n'a pour l'instant pas de statut. Elle a démarré en 2004, et s'occupe d'organiser les gardes de médecins généralistes au sein d'une maison médicale de garde.

Je n'ai aucune notion juridique et souhaite être conseillé dans la démarche de constitution des statuts et dans l'organisation structurelle.

Pourriez vous me conseiller ou me diriger vers des personnes compétentes dans ce domaine ?

Je suis à votre disposition pour davantage d'explications.

Avec mes remerciements.